

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

AXA Double Garantie 5

Catégorie d'actions : Capitalisation EUR (ISIN : FR0011069020)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de permettre au porteur ayant souscrit des parts pendant la « Période de Souscription Privilégiée » (soit du 3 octobre 2011 (inclus) au 11 mai 2012 (inclus)) de :

- bénéficier le 11 mai 2020, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, (la « **Date d'Echéance de la Garantie** ») d'une valeur liquidative au moins égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes (la « **Valeur Liquidative Garantie** »): (a) 100% de la valeur liquidative la plus élevée constatée pendant la Période de Souscription Privilégiée et (b) 100% de la plus élevée des valeurs liquidatives observées le dernier Jour Ouvré (signifiant un jour de bourse à Paris, à l'exclusion des jours fériés légaux en France et du 31 décembre) de chaque trimestre civil pour la période comprise entre le second trimestre 2012 et le premier trimestre 2020 (le « **Mécanisme de Cliquet** »); et

- participer partiellement à la performance d'un panier d'actifs risqués (le « **Panier Risqué** ») et d'un panier d'actifs non risqués (le « **Panier Non Risqué** »), dont la composition est détaillée dans la rubrique « politique d'investissement » ci-après.

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré activement selon une stratégie d'assurance de portefeuille dont le principe consiste à faire varier dans le temps la proportion de l'actif net de l'OPCVM investie dans le Panier Risqué et dans le Panier Non Risqué. En général, plus le Panier Risqué enregistre des performances positives, plus la proportion des actifs de l'OPCVM investis dans le Panier Risqué peut être importante. Au contraire, si l'évolution du Panier Risqué est défavorable, la proportion de l'actif net de l'OPCVM investie dans le Panier Risqué diminuera. La société de gestion pourra toutefois, à tout moment, modifier la proportion entre le Panier Risqué et le Panier Non Risqué si elle anticipe des situations ou des risques particuliers. L'activation du Mécanisme de Cliquet, c'est-à-dire le mécanisme permettant de rehausser potentiellement le niveau de la Garantie à hauteur de 100% de la valeur liquidative la plus élevée constatée le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre civil après la Période de Souscription Privilégiée, pourra réduire la proportion investie dans le Panier Risqué. Par ailleurs, à l'approche de l'échéance, compte tenu de la stratégie d'assurance de portefeuille et de l'objectif de gestion, et notamment du Mécanisme de Cliquet, l'OPCVM réduira son exposition au Panier Risqué de façon régulière jusqu'à être intégralement investi en actifs monétaires et obligataires composant le Panier Non Risqué au moins sur les 6 derniers mois.

Le Panier Risqué est principalement exposé, en direct ou via des OPCVM, dont des ETF), à des investissements dans des actifs réels (tels que l'inflation, les matières premières, via des indices de contrats à terme ou des actions de société, et les actifs immobiliers cotés) et, en diversification, à des stratégies diversifiées et de recherche de performance absolue. Le Panier Non Risqué est composé de produits monétaires et/ou obligataires.

Indicateur de référence

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée

8 ans qui suivent la fin de la Période de Souscription Privilégiée. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de l'OPCVM que si le porteur a l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie.

Modalités de souscription/rachat

Période de Souscription Privilégiée : entre le 3 octobre 2011 (inclus) et le 11 mai 2012 (inclus).

- A compter du 11 juillet 2012, l'OPCVM sera fermé à toute souscription. - Les ordres de souscription et de rachat sont reçus chaque jour par le dépositaire jusqu'à 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

- Les rachats de parts sont exécutés sans pénalité. - Avant l'échéance, la valeur liquidative de l'OPCVM est soumise à l'évolution des marchés et peut être inférieure ou supérieure à la Valeur Liquidative Garantie.

- La valeur liquidative de l'OPCVM est calculée sur une base quotidienne, à l'exception des jours de bourse correspondant à des jours fériés légaux en France et le 31 décembre.

- L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

AVANTAGES

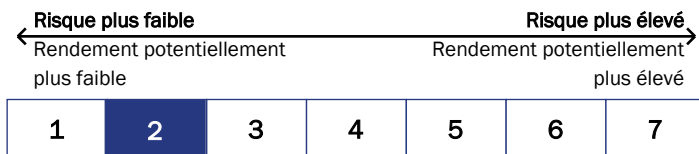
Le porteur de parts bénéficie :

- de la Garantie telle que décrite ci-dessous.
- partiellement du rendement éventuel du Panier Risqué tout en bénéficiant d'une protection à l'échéance à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie.
- du Mécanisme de Cliquet permettant de rehausser potentiellement le niveau de la Garantie le dernier Jour Ouvré de chaque trimestre civil et, de ce fait, de sécuriser une partie des gains potentiels, à l'échéance.

INCONVÉNIENTS

- La Garantie ne profite qu'aux seuls porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance et qui ont souscrit sur la base des valeurs liquidatives constatées pendant la Période de Souscription Privilégiée.
- L'exposition au Panier Risqué peut, dans certaines conditions de marché, devenir nulle et rester nulle jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie (risque de monétarisation).
- La stratégie d'investissement utilisée par la société de gestion visant à offrir à l'échéance la Valeur Liquidative Garantie ne permet pas au porteur de bénéficier totalement de la hausse potentielle du Panier Risqué.
- Le Mécanisme de Cliquet, qui permet de sécuriser au terme la progression de la valeur liquidative, induit une diminution progressive et régulière à l'approche de la Date d'Echéance de la Garantie de la proportion de l'actif net de l'OPCVM investie dans le Panier Risqué au profit du Panier Non Risqué et ce, jusqu'à ce que l'actif de l'OPCVM soit intégralement composé du Panier Non Risqué.

Profil de risque et de rendement



Le profil de risque passé ne préjuge pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM bénéficie d'une Garantie à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie à l'échéance. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse, pouvant engendrer des gains, ou des pertes dans la limite de la Valeur Liquidative Garantie.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

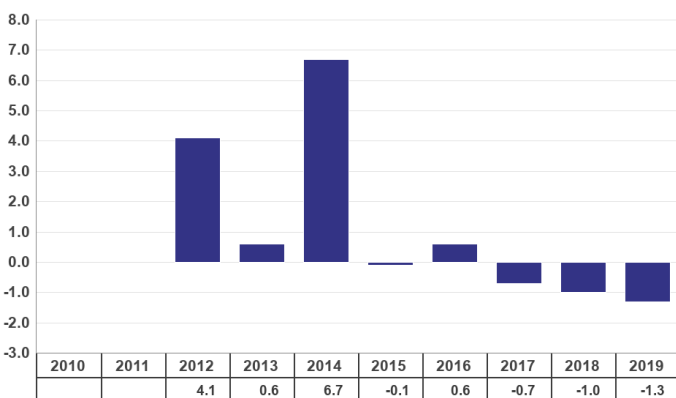
Frais courants	0,77%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Performances passées

■ AXA Double Garantie 5 Capitalisation EUR (FR0011069020)



Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.

Les performances seront calculées nettes de frais de gestion.

L'OPCVM a été créé le 29/06/2011.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires : plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site www.axa-im.com.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site www.axa-im.com.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.